

Programme IVU

Annexe C : Évaluation de l'état de préparation

Ceci est un extrait du [Guide de mise en œuvre du Programme de gestion des infections des voies urinaires \(IVU\) - Annexe C](#). Les considérations suivantes aideront les FSLD à réfléchir à leur pratique actuelle et à déterminer s'ils sont prêts à mettre en œuvre le programme des infections urinaires.

Matière à réflexion

- Il importe de veiller à ce que la planification et la mise en place du programme ne coïncident pas avec l'apport d'autres changements importants (p. ex. changements importants d'effectifs ou mise en place d'un autre programme).
- Songez à qui d'autres faire appel pour obtenir du soutien à la mise en œuvre de ce programme. Le fait d'obtenir l'aval de la haute direction et des directeurs médicaux peut aider à faire progresser l'initiative.
- Assurez-vous qu'une personne sera désignée responsable de l'initiative et que du temps pourra être consacré au projet.
- Identifiez tout le personnel qui participe directement à la prise des décisions cliniques et informez-les de l'occasion que représente le programme (c'est-à-dire personnel infirmier autorisé et praticien, médecins). Consultez *Favoriser le cautionnement du programme* à la page [page 23](#) pour obtenir plus d'information sur cette étape.

Les FSLD appartenant à une société constituée en personne morale (privés/sans but lucratif) devraient, quant à eux :

- Consulter la représentante ou le représentant de la personne morale pour savoir si la société compte mettre le programme en œuvre. Une consultation ponctuelle peut être effectuée, ou la personne peut-être intégrée à l'équipe de mise en œuvre.

Les FSLD ne détermineront pas tous qu'ils sont prêts à mettre en œuvre le programme. Certains FSLD auront déterminé que les IVU constituent un problème et auront le soutien requis pour aller de l'avant. D'autres se rendront compte qu'ils ont trop de priorités contradictoires pour procéder immédiatement à la mise en œuvre du programme. Les FSLD qui ne sont pas prêts à mettre le programme en œuvre pourront prévoir d'y revenir à une date ultérieure pour voir si la situation a changé. Certains FSLD réaliseront qu'ils doivent prendre des mesures additionnelles avant d'aller de l'avant (p. ex. discuter davantage avec la haute direction).

Lorsqu'ils détermineront qu'ils sont prêts à mettre en œuvre le Programme de gestion des IVU, les FSLD pourront officiellement former leur équipe de mise en œuvre et passer aux phases de planification et de mise en œuvre.

Pour nous joindre

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.publichealthontario.ca/fr/IVU ou par courriel ipac@oahpp.ca